

AVENANT A LA
CONVENTION D'OBJECTIFS 2013 - 2014

ENTRE LES SOUSSIGNES

- La Ville de Rouen, représentée par Madame Sarah Balluet, adjointe au Maire agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en exécution des délibérations du Conseil Municipal du 17 novembre et du 17 décembre 2014, en vertu de l'arrêté de délégation du 13 mai 2014.

ci-après dénommée par les termes «**la Ville**»,

d'une part,

ET

- L'association « Conseil des Sports », dont le siège est situé Halle des Sports de Saint Exupéry, 24 Boulevard Gambetta, à Rouen, représentée par Monsieur Jean-Manuel Gouy, Président habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du

ci-après dénommée par les termes « l'Association »,

d'autre part

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 15 complété – Concours financier apporté par la Ville
En complément du concours financier déjà accordé par la Ville à l'Association au titre de l'année 2014, une aide sur projet est attribuée par le Conseil Municipal du 17 décembre 2014 à l'Association pour le projet de coopération Rouen-Vila Velha « Jeunes Ambassadeurs Brésiliens » pour un montant de 500 euros.

Fait à Rouen
, le

, en cinq exemplaires

P. Le Maire de Rouen
par délégation

P, le Président

Sarah Balluet
Adjointe au Maire

Jean-Manuel Gouy